

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CS537

présenté par

M. Boucard, M. Brigand, M. Fabrice Brun, Mme Corneloup, M. Ray, M. Le Fur, M. Rolland,
Mme Gruet, M. Lepers, Mme Petex, M. Descoeur et M. Ceccoli

ARTICLE 15

Supprimer les alinéas 12 et 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer l'alinéa 13 de l'article 15. Celui-ci impose des critères stricts pour reconnaître l'intérêt public majeur des datacenters, en les conditionnant à des indicateurs environnementaux précis comme l'efficacité énergétique et la gestion de l'eau.

Or, notre pays accuse un retard inquiétant dans le développement des datacenters, essentiels à notre souveraineté numérique. Contrairement à des pays comme l'Allemagne ou l'Espagne, la France a des difficultés pour attirer les investissements en raison d'un cadre administratif complexe.

L'alinéa 13 aggrave cette situation en alourdissant les démarches et en imposant des contraintes rigides, ralentissant ainsi le déploiement de ces infrastructures stratégiques. Sa suppression permettrait de simplifier les projets et de renforcer notre compétitivité, notamment à l'ère de l'intelligence artificielle.